

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 5

AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« , d'un représentant de l'Autorité des marchés financiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajout de l'AMF.